

**Séance ordinaire du 28 mars 2023  
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°28032023D02\_3\_2**

**Objet : finances communales – Approbation du compte administratif 2022 (budget annexe eau potable)**

Date de la convocation et de l'affichage : le 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly			X	
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger		X		CHAPUIS Patrick
DUCRET Régine		X		BAZIN Jean-Jacques
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel		X		LEVANNIER Caroline
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02\_3\_2

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230328-28032023D02\_3\_2-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves	X			

A été nommée secrétaire de séance : BERARD Annie

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales,

**VU** les décrets n°2012-1246 et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique.

**Rapporteur** : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des Finances communales

**Exposé des motifs** : les recettes et les dépenses des collectivités, prévues en année n au budget sont retracées dans deux documents de synthèse en année n+1 : le compte administratif (arrêté des comptes de l'ordonnateur, c'est-à-dire du maire) et le compte de gestion (arrêté des comptes du comptable c'est-à-dire le Receveur public du Trésor).

Le compte administratif compare les prévisions et les réalisations de l'exercice budgétaire antérieur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Il se présente sous une forme identique à celle du budget prévisionnel.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent après réception du compte de gestion.

Le compte administratif est présenté par l'ordonnateur. Celui-ci peut assister à la discussion mais il doit impérativement quitter la salle au moment du vote. Cette interdiction ne s'applique pas aux nouveaux élus pour l'examen du compte de leur prédécesseur.

Le code général des collectivités territoriales impose au conseil municipal de voter le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année n+1.

Le compte administratif 2022 peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
<b>Prévisions 2022</b>	599 994.11 €	Prévisions 2022	599 994.11€
<b>Réalisations 2022</b>	274 063.06€	Réalisations 2022	591 189.85 €

Excédent de clôture de la section d'exploitation :

Résultat de l'exercice (Recettes – Dépenses)	15 478.58 €
Excédent antérieur reporté des années précédentes	301 648.21 €
<b>Total : résultat d'exploitation cumulé (résultat sur lequel portera la décision d'affectation)</b>	<b>317 126.79 €</b>

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
<b>Prévisions 2022</b>	205 780.36 €	Prévisions 2022	536 543.74 €
<b>Réalisations 2022</b>	30 519.16 €	Réalisations 2022	239 960.14 €

Excédent de clôture de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice (Recettes - Dépenses)	45 347.35 €
Excédent d'investissement reporté	164 093.63€
<b>Solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement</b>	<b>209 440.98 €</b>
Solde des restes à réaliser	0 €
<b>Solde d'exécution consolidé de la section d'investissement</b>	<b>209 440.98 €</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré :

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02\_3\_2

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230328-28032023D02\_3\_2-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

- **DONNE ACTE** au Maire de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau potable.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 28 mars 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 30 mars 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 29 mars 2023.

Le Maire,  
**Franck VILLAND**



Le secrétaire de séance,  
**Annie BERARD**

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230328-28032023D02\_3\_2-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023